



ACTION DES SALARIÉ·E·S DU SECTEUR ASSOCIATIF

Parcours emploi compétences : les mots changent, la précarité perdure !

Suite à la publication du rapport Borello, Muriel Pénicaud a publié une circulaire transformant les contrats aidés en parcours emploi compétences. Les termes changent, la précarité perdure : en premier lieu pour les salarié.e.s en contrats aidés qui ont vu leurs emplois supprimés, en second lieu pour les salarié.e.s qui “bénéficieront” de ces emplois dans des conditions de travail défavorables.

Des suppressions d'emplois qui se poursuivent dans l'indifférence médiatique.

L'objectif de 200 000 contrats est maintenu supprimant de fait 110 000 emplois supplémentaires par rapport à 2017. Aucune automatité ni priorité n'est donnée aux personnes bénéficiant de contrats aidés. **Les suppressions d'emplois vont continuer dans une indifférence pesante.** Le « retour » à une logique « d'insertion » du dispositif sert à justifier la baisse du nombre d'emplois subventionnés et les suppressions/non-reconductions de contrats qui continuent à se multiplier.

Des conditions de travail toujours dégradées

Les conditions de travail des salarié.e.s ne vont guère changer non plus avec des « parcours » de 12 mois qui ne permettront pas une insertion durable ni même une sortie de la précarité. **Les contrats resteront dérogatoires au droit du travail concernant le temps de travail hebdomadaire avec pour conséquence de rendre ultra-majoritaire le recours aux temps partiel,** en dépit des bons mots affichés sur la progressivité des contrats. Rien ne change non plus concernant la rémunération avec une prise en charge maximale de l'Etat qui baisse à



ACTION DES SALARIÉ·E·S DU SECTEUR ASSOCIATIF

hauteur de 50% (contre 70 précédemment) et qui reste calculée sur la base du SMIC brut). **La baisse de cette prise en charge et son indexation sur le SMIC ne permettra aucune hausse des salaires pour des salarié.e.s qui en ont un besoin indispensable.** La logique de l'insertion ne change pas, les « bons sentiments » permettent toujours de justifier les conditions de travail très défavorables des plus démunis.e.s.

Quelles solutions ?

Alors que le gouvernement était scandalisé par la précarité des contrats aidés et que le rapport Borello pointait la difficulté de financement du secteur associatif, Muriel Pénicaud a décidé avec ses « parcours emploi compétences » de ne répondre ni à l'un ni à l'autre en continuant à précariser les salarié.e.s en « insertion » et en n'offrant aucune solution de financement aux associations. Il existait pourtant des solutions simples pour sortir de l'impasse : **mettre fin aux contrats dérogatoires au droit du travail, indexer la prise en charge de l'Etat sur les salaires à hauteur de 1 700€ net, donner la priorité aux subventions de fonctionnement pour des emplois pérennes** et non à une politique de l'emploi associatif qui précarise.

Communiqué de presse ASSO-Solidaires, 21 Février 2018 à Paris

Contacts presse : Florian Martinez - ASSO : 06.08.02.49.35